



FICHE DE POSTE

Convention collective	Salariés des Etablissements Privés : IDCC 2408
Classification	Strate 2 – Fonction : 13 (35%), fonction 14 (50%), fonction 15 (5%), fonction 31 (10%)
Hiérarchie	Sous l'autorité hiérarchique du directeur et de la responsable de vie scolaire.
Temps de travail	Temps partiel
Situation du poste	Site collège Le Sacré-Coeur
Champ des relations	Ensemble des personnels et enseignants de l'établissement. Elèves de l'établissement.

Fonction 13 : Sécurisation simple

L'éducateur de vie scolaire assure par sa présence la sécurité des flux d'élèves en veillant, sous la responsabilité directe d'un cadre présent sur les lieux, à l'application des règles de sécurité et des règles propres à l'établissement.

Il peut, dans le cadre de ses fonctions, exercer un contrôle d'accès à l'établissement ou à une partie de l'établissement. En cas de nécessité, il alerte le cadre responsable.

Fonction 14 : Fonction de prise en charge d'un groupe d'élèves

L'éducateur de vie scolaire prend en charge un groupe d'élèves dans un cadre défini (salle de travail, cour, déplacements extérieurs...).

Il assure leur sécurité et la conformité de leur comportement avec les règles de vie collective et instructions particulières qui lui ont été données.

Fonction 15 : Fonction d'animation

L'animation de la vie scolaire consiste en l'organisation et l'animation d'activités complémentaires, à vocation éducative (citoyenneté...), culturelle, pastorale ou tout simplement des activités de loisirs.

Ces animations peuvent être positionnées sur des temps propres ou pour valoriser des temps de prise en charge déjà existants (études par exemple...).

Fonction 31 : Fonction secrétariat de vie scolaire

L'éducateur de vie scolaire assure la tenue et la collecte de tous les états de présence ou d'absence. Il effectue la saisie informatisée de ces informations.

Il se charge de la gestion courante avec les familles (courriers, appels téléphoniques, SMS...) liés aux absences, retards des élèves...

Le 28 août 2023

La salariée

Le Chef d'établissement